



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCÈS-VERBAL N°28 – REUNION DU 19 FEVRIER 2026

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membres présents :	M. GILBERT Francis
Membres cooptés :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine M. RULLIER David
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine MM. GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre, RULLIER David.

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Important : l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. GODET Jean-Pierre – Interbocage FC
- M. GILBERT Francis – ES AFP
- M. PETIT Jean-Jacques – US Vrière St Léger de Montbrun
- M. RAMBAUD Alexandre – SC L'Absie Largeasse MC
- Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- M. RULLIER David (membre coopté) – FC Chauray

Le procès-verbal n°27 du 12 février 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°28 / Réunion du 19 février 2026

FORFAITS

Amende de 32 € :

- ③ Match n° 55049148 AFP (1) / Val de Boutonne (1) en Coupe des Deux-Sèvres Futsal, Poule F.
 - **Val de Boutonne forfait**
- ③ Match n° 55049087 Thouars Foot 79 (1) / TYS FC (1) en Coupe des Deux-Sèvres Futsal, Poule B.
 - **TYS FC (1) forfait**
- ③ Match n° 55049133 TYS FC (2) / Champdeniers Pamplie (1) en Coupe des Deux-Sèvres Futsal, Poule E.
 - **TYS FC (2) forfait**

ARRETES MUNICIPAUX

Pour le week-end du 14-15 février 2026, reçus des communes de : Airvault, Azay le Brûlé, Azay/Thouet, Bressuire (et communes déléguées), Breuil Bernard, Brûlain, Chauray, Cherveux, Cirières, Combrand, Iteuil (86), La Crèche, La Petite Boissière, La Peyratte, Le Pin, Le Tallud, Le Vanneau-Irleau, Limalonges, Magné, Marigny, Mauléon (et communes associées), Mazières en Gâtine, Melle, Ménigoute, Moncoutant, Montmorillon (86), Moutiers/Chantemerle, Niort, Pamplie, Romans, Senillé St Sauveur (86), St Jean de Thouars, St Léger de Montbrun, St Maixent l'Ecole, St Martin les Melle, Ste Néomaye, Thénézay, Vasles, Vouillé.

**Décision du report complet de la journée (J13) au week-end du 21-22 février 2026
prise le jeudi 12 février à 10h.**

.....

Pour le week-end du 21-22 février 2026, reçus des communes de (à la parution du PV) : Airvault, Azay le Brûlé, Bessines, Bressuire (et communes associées), Chauvigny (86), Cherveux, Cirières, Combrand, Champdeniers, Courlay, Chanteloup, Gournay, La Chapelle St Laurent, La Crèche, La Petite Boissière, La Peyratte, Le Pin, Le Tallud, Le Vanneau-Irleau, Limalonges, Loubigné, Louzy, Magné, Mazières en Gâtine, Melle, Paizay le Tort, Romans, Secondigny, St Jean de Thouars, St Martin de St Maixent, St Martin les Melle, St Maixent l'Ecole, St Maxire, St Rémy, St Sauveur, Ste Néomaye, Thénézay, Vouillé.

TOURNOIS

Modification – courriel du club d'Echiré St Gelais

Le tournoi du 8 mai ayant été refusé pour la catégorie U13 en raison de matchs en retard de championnat reprogrammés par la commission des jeunes à la date du 09 mai, celui-ci est remplacé par un **rassemblement U9**.

**Le Secrétaire
Jean-Jacques PETIT**

**Le Président
Jean-Pierre GODET**